

TÉMOIGNAGE DU DR VINCENT L: POURSUIVI PAR L'ORDRE DES MÉDECINS ET UN PÈRE VIOLENT DÉCHU DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Je suis médecin généraliste à C. depuis 2021, et je suis poursuivi par un père médecin appuyé par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins.

Mon tort? Avoir rédigé un certificat (2 lignes) attestant que l'état de santé de sa fille de 12 ans était incompatible avec son obligation de se rendre à une visite médiatisée prévue pour voir son père. L'enfant s'en rendait malade depuis 2-3j, ne mangeant plus, ne dormant plus, ayant des céphalées et douleurs abdominales...

Le père était déjà alors déchu de son autorité parentale, avec droit de visite uniquement médiatisé, et interdiction de port et détention d'armes... Il est en outre en cours de procédure pour viols sur plusieurs ex-conjointes. Il avait tenté de prendre contact avec sa fille par un biais détourné (une de ses copines), ce qui avait déclenché des scarifications par l'enfant de l'ensemble de son corps dont pelvis et face interne des cuisses...

La conciliation avec le père devant le Conseil de l'Ordre a été une mascarade, mes confrères ordinaires présents tenant un discours à charge et ajoutant des griefs à ceux amenés par le père. La conciliation n'a pas abouti, le père a maintenu sa plainte et le Conseil départemental a décidé de s'associer à la plainte du père en me poursuivant également.

La prochaine étape sera donc la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins de R.

Le dégoût, l'incompréhension et le sentiment de révolte face à une telle injustice (surtout quand on connaît la situation de la protection de l'enfance et le nombre de violences infantiles en France) ont été ma motivation à rejoindre les rangs du collectif Médecins Stop Violences et à me battre, non seulement pour moi, mais pour faire en sorte que ce genre de situation ne soit plus possible à l'avenir.

Dr V.L

Août 2023